



---

L'utilisation des médias sociaux  
pour la participation démocratique (SOCMED)

Résumer les faits,  
distinguer les commentaires,  
proposer un compromis

par

**Auteur** : Jean-Luc Sorée - Belgique

**Editeur** : Audrey Cheynut

Dernière édition : **Mars 2015**

---

*Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs  
et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

---

## Résumer les faits, distinguer les commentaires, proposer un compromis

### Brève description

La presse fourmille d'exemples qui emballent les réseaux sociaux. Jeunes et adultes y sont confrontés au quotidien et y participent tantôt de manière volontaire tantôt malgré eux. Les activités qui suivent ont pour objectif de leur permettre de prendre du recul par rapport au "buzz" ou à l'information en général qui circulent sur les médias sociaux.

**Mots-clés** : Internet, médias sociaux, presse, liberté d'expression, liberté d'opinion, droits de l'Homme, respect dans l'espace virtuel.

### Résultats attendus

- ✓ Savoir rechercher des informations (S\_EPIST\_2)
- ✓ Savoir distinguer faits et commentaires (S\_EPIST\_3)
- ✓ Savoir construire une argumentation et exprimer son point de vue (A\_EPIST\_4)
- ✓ Savoir élaborer un compromis
- ✓ Développer le respect de l'autre et de son point de vue (A\_COOP\_1 et A\_EPIST\_3)
- ✓ Définir des règles admises par tous (A\_COOP\_3 et S\_EPIST\_1)
- ✓ Savoir confronter ses propres règles aux règles légales en vigueur et en tenir compte (K\_HR\_1)

### Activités

	Durée	Méthodes employées
Activité 1 – Présentation de l'outil et des objectifs	35 minutes	Observation
Activité 2 – Comprendre les faits	75 minutes (maximum)	Travail individuel Travail en groupe
Activité 3 – Le compromis	130 minutes	Travail individuel Travail en groupe Débat
Evaluation	10 minutes	Echange en assemblée Réflexion individuelle

## Contexte

Le travail préliminaire pour le formateur consiste à sélectionner et à mettre en place l'outil de partage en ligne. Cet outil doit au minimum permettre la publication de liens hypertextes vers des sites de presse en ligne, la publication de textes et de commentaires par rapport à ces derniers. Ce travail peut être effectué par le formateur ou en collaboration avec les apprenants. Etant donné qu'il s'agit d'une démarche essentiellement technique, la procédure de mise place de l'outil de partage ne sera pas développée dans cette unité de formation.

L'unité de formation vise à développer un regard critique par rapport à l'information qui est diffusée dans la presse et une réflexion sur l'usage des médias sociaux.

A partir d'articles parus dans la presse et relatifs aux usages des réseaux sociaux, les apprenants confrontent leur perception des événements pour en extraire l'aspect factuel. Par cette approche, il s'agit de confronter la perception d'un même événement traité dans les différents titres de presse. Le premier défi consiste à s'en tenir aux faits sans porter de jugement de valeur ou de considération de tout ordre sur le sujet et les protagonistes. Par l'entremise d'un blog ou d'un site ou tout autre outil qui fait appel aux médias sociaux, les apprenants exposent leur vision des faits.

Ce partage en ligne permet à chacun de confronter sa perception de l'événement et la relation qu'il en fait. Cette manière de procéder offre l'occasion aux apprenants de découvrir le potentiel des réseaux sociaux.

La deuxième partie de l'unité permet à chacun de s'exprimer en proposant des pistes pour résoudre les problèmes qui ont été relatés dans les faits. L'ultime défi sera de trouver un compromis ou d'établir des règles de conduite admises par tous les intervenants.

## Activité 1 : Présentation de l'outil et des objectifs

Durée : 35 min

<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Se familiariser avec une plateforme d'échange (en particulier l'outil choisi pour l'activité).</li><li>✓ Comprendre les objectifs et les enjeux de l'unité de formation</li></ul>
<p>Méthodes/ techniques employées</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Observation</li></ul>
<p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Ordinateur connecté à Internet</li><li>✓ Vidéoprojecteur</li></ul>
<p>Arrangements pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les apprenants sont réunis en assemblée plénière : la salle sera donc organisée adéquatement pour cela.</li><li>✓ Le formateur aura pris soin de préparer les outils (rubricage du site web, paramétrage de la page Facebook ou du compte Twitter selon l'outil qu'il privilégiera).</li></ul>
<p>Procédure</p> <p>Etape 1 (20 min) : présentation</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le formateur présente l'outil qu'il a choisi pour mener à bien son activité. Il y présente les différentes rubriques et définit le contenu qui est attendu.</li><li>✓ Il explique les défis et les objectifs à atteindre : distinguer les faits des commentaires et proposer des pistes pour un compromis.</li></ul> <p>Etape 2 (10 min) : questions</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Un tour de table est proposé pour que les apprenants posent des questions de clarification, si besoin.</li></ul> <p>Etape 3 (05 min) : débriefing</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Sur une échelle de 1 à 10, comment exprimerais-je mon degré d'aisance dans l'utilisation des médias sociaux en général ?</li><li>✓ Sur une échelle de 1 à 10, comment exprimerais-je mon sentiment de familiarité vis-à-vis de l'outil choisi à l'issue de cette présentation ?</li></ul>

#### Conseils pour le formateur

- ✓ Il conviendra de s'assurer que tous les apprenants maîtrisent l'usage des médias sociaux et en particulier celui qui sera utilisé ; dans le cas contraire, il sera bon d'aménager la séance de présentation afin de prévoir suffisamment de temps pour les démonstrations pratiques et les réponses aux questions. Le formateur pourra suggérer aux apprenants de s'organiser en binômes, sur le modèle d'un parrainage (les apprenants les plus aguerris aidant les plus novices).
- ✓ L'observation consiste à mettre en évidence la variété des sujets qui ont été retenus mais aussi certains procédés (titraille, manchette, taille photo, ...). L'observation conduira aussi à montrer que si tous les sujets retenus ne sont pas identiques, tous convergent vers des centres d'intérêts liés au profil de chacun (profil professionnel, familial, géographique ...). Le formateur n'hésitera donc pas à insister particulièrement sur ces points lors de la présentation.

## Activité 2 : Comprendre les faits

Durée : 75 min (maximum)

#### Résultats attendus

- ✓ Comprendre que l'information diffusée dans la presse résulte d'un choix, de l'angle de vue d'un journaliste et de l'adhésion à une ligne éditoriale.
- ✓ Savoir distinguer faits et commentaires.
- ✓ Savoir confronter sa compréhension d'un événement.
- ✓ Savoir comprendre le message essentiel d'une information de presse et le reformuler par écrit.

#### Méthodes/ techniques employées

- ✓ Travail individuel
- ✓ Travail de groupe

#### Ressources

- ✓ Articles de presse de différentes sources.
- ✓ Tableau de la loi de Quintilien (annexe 5).
- ✓ Feuilles A4
- ✓ Stylos, markers

#### Arrangements pratiques

- ✓ Le formateur aura pris soin de d'installer des liens hypertextes vers les articles de presse dans la rubrique prévue à cet effet sur la plateforme d'échange. Il faudra penser à les photocopier ou mettre en ligne (attention aux droits d'auteur si publication en ligne).
- ✓ Les apprenants doivent être répartis en groupes au début de la séance (4 personnes par groupe maximum).
- ✓ Il faudra disposer d'un ordinateur connecté à Internet par groupe au moins.

Deux procédures sont proposées pour cette activité. Le choix de la procédure dépend de la longueur et de la complexité des articles choisis.

### Procédure 1

Etape 1 (15 min) : travail individuel

- ✓ Chaque participant lit un des articles mis en ligne.
- ✓ Il répond aux questions du tableau (annexe 5).

Etape 2 (20 min) : travail de groupe – confrontation

- ✓ L'ensemble des membres de chaque groupe font un tour de table pour comparer leurs réponses.
- ✓ Ils retiennent les informations qu'ils ont en commun.
- ✓ A partir de ces informations, ils écrivent un court article qui se limite aux faits (le message essentiel).
- ✓ L'article est posté en ligne sur l'outil de partage.

Etape 3 (15 min) : mise en commun

- ✓ Les apprenants prennent connaissance des articles de tous les groupes publiés en ligne.
- ✓ A partir de ces lectures, chaque groupe propose une nouvelle version intégrant les éléments manquants dans sa première version.

Etape 4 - Débriefing (15 min)

- ✓ Le débriefing est organisé sous forme de débat en assemblée plénière autour des questions suivantes :
  - Pouvez-vous formuler sur quoi reposent les différences dans les articles extraits des journaux que vous avez lus dans la première étape ?
  - Quelles difficultés avez-vous rencontrées pour parvenir à isoler les faits ?
  - Dans quelle mesure pensez-vous être parvenus à une objectivité totale ?
- ✓ Le formateur prend en notes les réponses des apprenants afin de préparer l'activité 2.

### Procédure 2

Etape 1 (25 min) : travail individuel

- ✓ Chaque apprenant lit tous les articles.
- ✓ Il répond aux questions du tableau (annexe 5).
- ✓ Il rédige un article à partir des informations qu'il a complétées dans le tableau.

Etape 2 (20 min) : travail de groupe – confrontation

- ✓ L'ensemble des membres de chaque groupe font un tour de table pour comparer leurs articles.
- ✓ Ils retiennent les informations qu'ils ont en commun.
- ✓ A partir de ces informations, ils écrivent un court article qui se limite aux faits (le message essentiel).
- ✓ L'article est posté en ligne sur l'outil de partage.

Etape 3 (15 min) : mise en commun

- ✓ Les apprenants prennent connaissance des articles de tous les groupes publiés en ligne.
- ✓ A partir de ces lectures, chaque groupe propose une nouvelle version intégrant les éléments manquants dans sa première version.

Etape 4 - Débriefing (15 min)

- ✓ Le débriefing est organisé sous forme de débat en assemblée plénière autour des questions suivantes :
  - Pouvez-vous formuler sur quoi reposent les différences dans les articles extraits des journaux que vous avez lus dans la première étape ? D'après vous, à quoi sont-elles dues ?
  - Quelles difficultés avez-vous rencontrées pour parvenir à isoler les faits ?
  - Dans quelle mesure pensez-vous être parvenus à une objectivité totale ?
- ✓ Le formateur prend en notes les réponses des apprenants afin de préparer l'activité 2.

Conseils pour les formateurs

- ✓ Il n'est pas indispensable de s'en tenir à des événements récents.
- ✓ Si les faits sont récents, le formateur devra tenir compte du ressenti personnel qui s'exprimerait dans les textes des apprenants.
- ✓ Au cours de la séance, et particulièrement lors des discussions en assemblée plénière, le formateur pourra faire prendre conscience, au moment le plus opportun, de la variété des sources dont disposent les journalistes pour composer leurs articles (témoignages directs et indirects, dépêches d'agence, enquêtes...).

### Activité 3 : Proposer un compromis

Durée : 130 min

Résultats attendus

- ✓ Elaborer des règles acceptées par tous sous forme de charte.
- ✓ Savoir confronter ses opinions.
- ✓ Responsabiliser les apprenants à la publication en ligne.
- ✓ Comprendre l'importance d'identifier les faits.
- ✓ Promouvoir les valeurs humanistes de l'enseignement.

#### Méthodes/ techniques employées

- ✓ Mise en situation de confrontation.
- ✓ Travail de groupe (4 personnes par groupe maximum).

#### Ressources

- ✓ Un ordinateur connecté à Internet par groupe au moins.
- ✓ Un vidéoprojecteur.
- ✓ Une copie de l'Article 10 de la convention des droits de l'Homme (annexe 2) par personne.
- ✓ Une copie du Pacte international relatif aux droits et civils et politiques (annexe 3) par personne.
- ✓ Une copie d'autres documents légaux d'envergure nationale (annexe 4 pour la Belgique).

#### Arrangements pratiques

- ✓ Le formateur aura pris soin d'installer des liens hypertextes vers les articles de presse dans la rubrique prévue à cet effet sur la plateforme d'échange. Il faudra penser à les photocopier ou mettre en ligne (attention aux droits d'auteur si publication en ligne).
- ✓ Le formateur mettra aussi à disposition des apprenants (sur un panneau affiché dans la salle, ou dans une rubrique en ligne sur l'outil de partage) le résumé des remarques émises à la fin de l'activité précédente.
- ✓ Les apprenants doivent être répartis en groupes au début de la séance (4 personnes par groupe maximum).

#### Procédure

##### Etape 1 (15 min)

- ✓ Les apprenants prennent individuellement connaissance de l'art. 10 de la Convention des Droits de l'Homme (annexe 2) et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (annexe 3).
- ✓ Ils sont invités à émettre individuellement des propositions visant à éviter les problèmes relevés dans l'activité précédente.

##### Etape 2 (30 min) : travail de groupe 1 - propositions

- ✓ A tour de rôle, chaque apprenant énonce l'une de ses propositions. Chacune d'entre elles est consignée dans un tableau en fonction du nombre de fois où elle est émise par les apprenants du groupe (voir exemple de tableau en annexe 7).
- ✓ A l'issue du tour de table, les apprenants :
  - Retiennent l'ensemble des propositions qui ont obtenu un consensus lors du premier tour de table.
  - Discutent pour trouver un consensus autour des autres propositions, en reformulant et retenant celles qui leur paraissent essentielles.
- ✓ A partir du consensus établi, les apprenants publient leurs propositions sur l'outil de partage en ligne.



Etape 3 (30 min) : travail de groupe 2 – relecture

- ✓ Chaque groupe prend connaissance des propositions émises et publiées en ligne par les autres.
- ✓ A partir des documents lus en début de séance et, le cas échéant, d'autres documents d'envergure nationale (voir les annexes 5 et 6 pour la Belgique), chaque groupe relève les propositions qui semblent poser un problème de légalité.
- ✓ Chaque groupe prépare ses justifications et reformule la proposition qui semble poser problème en utilisant l'outil de partage en ligne (via les commentaires partagés ou autres, selon l'outil choisi).

Etape 4 (20 min) : débat

- ✓ A l'issue du travail préalable, les apprenants se réunissent en assemblée plénière pour parvenir à un consensus général sur les articles à retenir pour la charte finale. Le formateur projette les différentes propositions.
- ✓ Un débat est organisé pour régler les problèmes de légalité relevés :
  - Le groupe qui a amendé une proposition explique son choix (par l'intermédiaire d'un rapporteur) et sa reformulation ;
  - Le groupe à l'origine de la proposition dispose d'un droit de réponse (apport d'explications supplémentaires, autre proposition de reformulation, etc.) ;
  - L'assemblée plénière valide la proposition reformulée par un vote à main levée.

Etape 5 (15 min) : travail de groupe 3 – rédaction finale

- ✓ Les apprenants se réunissent à nouveau en groupe.
- ✓ Ils s'accordent sur l'organisation des différentes propositions (suppression des doublons, ordre, etc.).
- ✓ Chaque groupe publie sa proposition en ligne sur l'outil de partage.
- ✓ Les groupes prennent connaissance de l'ensemble des chartes rédigées.

Etape 6 (10 min) : sélection finale

- ✓ Les apprenants s'accordent sur la version de la charte à retenir.

Etape 7 - Débriefing (10 min)

- ✓ Quelles difficultés relatives à l'exercice de la liberté d'expression retenez-vous ? Quelles solutions pour les surmonter, envisagées au cours de cette activité, vous semblent les plus efficaces ?
- ✓ Comment avez-vous perçu les différentes étapes de confrontation des idées ? Quelles différentes méthodes retenez-vous ? Comment envisagez-vous de les ré-exploiter dans votre cadre professionnel ?
- ✓ A l'issue de cette réflexion, diriez-vous qu'Internet échappe à la législation ? Pourquoi ? La situation perçue vous semble-t-elle tolérable ?

Conseils pour les formateurs

- ✓ Pour l'étape 1, une variante consiste à présenter les documents dans leur intégralité, et de demander aux apprenants de rechercher les articles relatifs aux problèmes soulevés.
- ✓ L'activité étant relativement longue, il convient d'offrir aux apprenants la possibilité de faire une pause (par exemple entre l'étape 3 et l'étape 4).

## Evaluation

Durée : 15 min

<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prendre conscience des apprentissages individuels</li> <li>✓ Obtenir un bilan de la formation</li> </ul>
<p>Méthode / technique employées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Echange en assemblée</li> <li>✓ Réflexion individuelle</li> </ul>
<p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ De petits papiers de deux couleurs différentes (un de chaque couleur par participant)</li> <li>✓ Stylos, markers</li> </ul>
<p>Arrangements pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les participants sont réunis en assemblée, assis en cercle.</li> </ul>
<p>Procédure</p> <p>Etape 1 (10 min) : tour de table</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le formateur invite ceux qui le souhaitent à indiquer les éléments suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles méthodes d'approche des informations dans les médias sociaux ont-ils apprises au cours de la formation, afin de parvenir à une lecture plus raisonnée (travail de récapitulation) ?</li> <li>- Dans quelle mesure ces approches vont-elles influencer leur façon de travailler quotidiennement ? Et de lire l'actualité ? (Par exemple : suscitent-elles une recrudescence de méfiance ou, au contraire, se sentent-ils plus libres et plus outillés pour prendre du recul ?)</li> <li>- Comment pensent-ils réinvestir ce qu'ils ont appris dans leur cadre professionnel (adaptation ou création d'activité, sensibilisation, etc.).</li> </ul> </li> <li>✓ Il peut inviter les apprenants à développer leur point de vue, ou à rebondir sur celui d'un autre (en confirmant, complétant, etc.).</li> </ul> <p>Etape 2 (05 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le formateur distribue un papier de chaque couleur à chacun des apprenants.</li> <li>✓ Selon le code de couleur défini, il invite les apprenants à écrire :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur l'un des papiers, le point fort de la formation (ce qui les a le plus intéressés, ce qui leur a semblé le plus utile, etc.)</li> <li>- Sur l'autre, le point faible de la formation (ce qui mérite d'être amélioré ou approfondi, etc.).</li> </ul> </li> <li>✓ Le formateur ramasse l'ensemble des papiers et conclut la formation.</li> </ul>

## Annexes

### Annexe 1 - Questionnaire

<b>Qui ?</b> Auteur des faits, victimes, personnes impliquées	
<b>Quoi ?</b> De quoi s'agit-il ? Accident, mesure budgétaire, scandale,....	
<b>Quand ?</b> Chronologie, repères pour comprendre	
<b>Où ?</b> Et quelles sont les régions concernées ?	
<b>Comment ?</b> Expliquer comment les événements se sont déroulés.	
<b>Pourquoi ?</b> Expliquer les causes et les éventuelles conséquences.	

## Annexe 2 – Article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme

### Article 10 – Liberté d'expression

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.
2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

**Annexe 3 – Pacte international relatif aux droits civils et politiques**  
**Adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion**  
**par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre**  
**1966**

**Entrée en vigueur: le 23 mars 1976, conformément aux dispositions de**  
**l'article 49**

**Article 17**

1. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.

2. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

**Article 18**

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement.

2. Nul ne subira de contrainte pouvant porter atteinte à sa liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix.

3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui.

4. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.

**Article 19**

1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.

2. Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.

3. L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires:

- a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui;
- b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

**Article 20**

1. Toute propagande en faveur de la guerre est interdite par la loi.
2. Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi.

**Annexe 4 – Article 19 de la Constitution belge (cette annexe est publiée à titre d'exemple. Il peut accessoirement servir à la comparaison. Il appartient à chacun de rechercher les articles garantissant la liberté d'expression dans la constitution propre à chaque état membre) de son propre Etat.**

« La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés. »<sup>1</sup>.

**Annexe 5 – Cette annexe est essentiellement destinée au public belge**

Internet est-il une sphère qui échappe à toute législation ?

Quelles sont les limites de la liberté d'expression ?

La vie privée : loi du 8 décembre 1992 relative à la protection des données à caractère personnel

Le droit à l'image : art 10 de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins

Le droit d'auteur : loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins

Racisme et négationnisme : loi du 30 juillet 1981 visant à réprimer les actes à caractère raciste et xénophobie et la loi du 23 mars 1995 visant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis sous le régime national-socialiste

Le cyberharcèlement, art 145, §3bis de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques

La calomnie, la diffamation et l'injure : art 443, 444 et 448 du Code pénal

## Annexe 6 – Tableau de confrontation des idées

Voici un exemple de tableau que les apprenants pourront utiliser pour observer leur degré de consensus sur les propositions émises par chacun d’eux. Le numéro inscrit en haut de chaque case marque le nombre d’apprenants ayant émis la proposition énoncée par l’un d’eux. Si un apprenant est le seul à faire une proposition, elle est inscrite dans la case 1. Si les quatre apprenants du groupe ont émis une même proposition, elle est inscrite dans la case 4, et ainsi de suite jusqu’à épuisement de toutes les propositions de chacun.

1	2
3	4